



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 17 novembre 2022**

**RAPPORT-PREAVIS N° 26/2022
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. Colin Wahli, intitulé
« Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? »**

Réponse au postulat de M. Colin Wahli intitulé « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? » (2022/RP26)

Séance du lundi 31 octobre 2022 de 18h30 à 19h15 à Salle 6 de l'Hôtel de Ville

Présences

Mesdames : Fabienne Despot (UDC), Céline Amiguet (PS), Claire Mollet (PLR), Anne-Francine Simonin (VL), Valérie Zonca (VER), Hélène Gandar (Présidente) (DA)

Messieurs : Jérémie André (DA), Stéphane Modoux (PLR), Antoine Stephanidis (EAV), Fabien Truffer (LCVL), Colin Wahli (VER)

Excusé-e-s

Monique Gavin (PS), Pierre-Alexandre Fürst (PLR)

La Municipalité était représentée par :

Madame Gabriela Kämpf (Accueil et population, Cohésion sociale, Durabilité, ARAS)
Monsieur Pascal Molliat (Bâtiments, gérance et énergie)

Accompagné-e-s de :

Mesdames : Jessica Ruedin (Déléguée à la durabilité), Émilie Nault (Bureau de la durabilité), Charlotte Gaio (Bureau de la durabilité), Barbara Pellaton (Chargée de projet au bureau de la durabilité)

Messieurs : Claude Lehrian (Chef de service : Bâtiments, gérance et énergie), Vincent Roch (Délégué à l'énergie)

Ordre du jour

1. Accueil et présences
2. Étude du rapport-préavis intitulé « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? » (2022/RP26)
3. Prise de décision sur les conclusions du rapport
4. Divers et propositions individuelles
5. Conclusions

1. ACCUEIL ET LISTE DE PRÉSENCE

La séance est ouverte et les présences vérifiées.

2. ÉTUDE DU RAPPORT-PRÉAVIS INTITULÉ « CLIMAT : POURQUOI ATTENDRE LE COUP DE LA PANNE ? » (2022/RP26)

2.1. Présentation par la Municipalité

Présentation des membres de la municipalité et des délégués et chefs de service les accompagnant.

La Municipalité prend cette occasion pour remercier les équipes qui ont œuvré sur ce projet. Elle souligne avoir répondu aux demandes du postulat à travers trois grands axes (Établir des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de CO2 et d'augmentation de la biodiversité sur le territoire de la commune, Définir des moyens pour parvenir à ces objectifs et Présenter des mesures d'adaptation pour anticiper et gérer les effets du dérèglement climatique). Elle précise qu'en ce qui concerne le financement, toutes les mesures passeront par le budget et des préavis. Le préavis répond également à la question du suivi des mesures envisagées qui est

notamment posée dans le postulat. Le plan d'action quant à lui répond à la volonté de réduire la vulnérabilité du territoire par des mesures d'adaptation.

Concernant plus directement le Plan Climat (ci-après PC), on peut décrire celui-ci comme étant une étude des causes et des impacts des émissions de gaz à effet de serre, qui définit des objectifs de réductions et des mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique. La structure du plan climat est constituée par un profil de la ville de Vevey, un bilan carbone et une analyse des vulnérabilités. Le profil de la Ville de Vevey a été établi à partir de quatre thématiques (Énergie, bâtiments et infrastructures, Mobilité et transport, Modes de consommation, production alimentaire et déchets et les Ressources naturelles et biodiversité). Il est important de souligner l'importance qu'ont la consommation énergétique des bâtiments et la mobilité dans les questions énergétiques dans les émissions de gaz à effet de serre. La seconde partie du PC concerne les bilans carbone estimés grâce à des données quantitatives des émissions de CO₂ réalisées à partir de comptage réel et par la déclinaison de statistiques nationales. Ensuite l'analyse de vulnérabilité du territoire s'attache à mesurer l'urgence des faiblesses. Par exemple, une carte de la présentation montre en rouge les îlots de chaleur repérés sur la commune. La démarche participative a été lancée en 2021 à travers une exposition au Jardin du Rivage visant à sensibiliser la population aux enjeux climatiques. En parallèle, elle a permis à la population et des associations de faire des propositions allant dans le sens du plan climat et de faire des ateliers avec des associations. Cette démarche participative ayant permis d'écouter la population, la Municipalité a ensuite commencé à construire ses objectifs à atteindre, au regard des rapports scientifiques, notamment à partir des recommandations du rapport du GIEC. Sous le chapitre dédié au plan d'action, on retrouve pour chacune des quatre grandes thématiques listées plus tôt, la vision vers laquelle la Municipalité veut aller et les moyens qui sont proposés pour y parvenir. C'est également à cet endroit que l'on trouvera les enjeux et indicateurs phares définis avec les services sur ce qu'il est possible de chiffrer et de suivre. Concernant le suivi de ces données, ce sera surtout un suivi au niveau interne des services. Une fois par année, le bureau de la durabilité fera un rapport sur l'avancement de ce PC et qui paraîtra au rapport de gestion. Elle souligne qu'il s'agit d'un document évolutif si des mesures ne sont pas assez développées ou méritent d'être adaptées, elles peuvent être mises à jour. La Municipalité recommande d'ailleurs de faire le point sur ce PC à chaque législature. L'année prochaine, le bureau de la durabilité va travailler sur une vision plus globale, basée sur un rapport de l'ONU. Elle souligne que Vevey est la première ville de cette taille à se pourvoir d'un tel plan. (**Gabriela Kämpf**)

Les pages 35 et 36 permettent d'illustrer dans quoi s'inscrit le PC, qui est un outil transversal. Il s'agit d'ailleurs un bureau transversal qui va le suivre. Ce PC est lui-même en rapport avec beaucoup d'autres outils de planification et documents directeurs (listés p.35 et p.36) qui n'ont pas pour objectif de traiter du climat uniquement. Cela permet de souligner à quel point ce PC a une incidence sur beaucoup de documents, ce qui a déjà été mis en place ou non et dans quoi va s'inscrire le PC. La planification énergétique a un impact non négligeable et la page 194 le souligne en détail à travers graphiques qui y sont présentés, qui détaillent les émissions de gaz à effet de serre par secteur en direct et en indirect (dont on remarque la part conséquente). Dans le cadre des émissions directes, ce graphique permet également de montrer que la commune a une marge de manœuvre pour prendre des mesures sur le territoire en lui-même, notamment en réduisant les émissions liées à ses bâtiments. À la page 197, on présente les émissions directes,

liées au territoire communal, qui en représentent un peu plus de deux tiers. Un des leviers importants mis en lumière dans le PC concerne l'exemplarité, or sur ce point il y a là de réelles occasions pour avancer les choses sur ces questions énergétiques des bâtiments. Pour donner un exemple de planification énergétique territoriale, les pages 37,38 et 39 résument ce qu'il faut mettre en place en fonction d'où l'on se trouve dans la ville et qui rejoint les plans directeurs. (**Pascal Molliat**)

2.2. Parole au postulant

L'idée du postulat, déposé en 2019 était de faire prendre conscience que la commune avait son rôle à jouer et des leviers à actionner au niveau local pour lutter contre la crise actuelle. La présentation lors du dernier Conseil a bien souligné la question des limites planétaires et ce PC est un bel outil pour pouvoir comprendre les différents aspects qui composent la crise actuelle. Ce qui est intéressant avec ce document, c'est qu'il permet de mettre une base commune pour établir les défis et les objectifs. Il permet également de se rendre compte qu'il n'y a pas qu'à créer de nouvelles choses, mais également réhabiliter des fonctionnements qui existaient par ailleurs comme la biodiversité en ville. Le PC permet de mesurer qu'il y a un réel changement de paradigme et qu'il y existe de nouveaux aspects et paramètres à prendre en compte dans les prises de décision. Il est très satisfaisant d'avoir un document de cette qualité, très conséquent, très complet et bien vulgarisé. À un niveau politique, c'est donc très intéressant de pouvoir se baser sur un document de ce type là pour avoir des chiffres et des analyses très locales, concrets et qui impliquent également les services. Mais bien sûr, il s'agit d'un début et ce PC marque l'entrée dans un processus qui va impliquer beaucoup de changements et d'objectifs à définir ensemble. Il est très satisfaisant de voir que la demande du Conseil Communal a été prise au sérieux, les chiffres et la qualité du travail qui ont été fournis mettent également en confiance quant à la volonté de la Municipalité et des services de faire avancer les choses sur ces questions. Il s'estime très satisfait de la réponse de la Municipalité à ce postulat. (**Colin Wahli**)

2.3. Discussions générales

Pourquoi avoir parlé de ce PC au dernier Conseil alors que nous n'avions pas eu le temps de le lire et que cette commission se réunit maintenant et que la discussion a néanmoins été ouverte ? Ensuite, une remarque sur le format : il est vrai que le format est quand même conséquent et qu'il y a 185 pages de présentation, c'est un travail de fond qui devait être fait, mais la réponse commence à partir de la p.186, par le plan d'action. Le document a pu être donné à ses élèves qui ont beaucoup apprécié celui-ci et se sont réjouis de pouvoir décrypter les graphiques et comprendre ce dont il s'agissait, ce qui est un très bon signe pour le retour à la population. (**Anne-Francine Simonin**)

Le Plan climat est part intégrante de la réponse au postulat de M. Colin Wahli « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? ». Dès lors, il devait être déposé au Conseil en même temps que le rapport-préavis en réponse au postulat. Comme il s'agit d'un document stratégique de compétence municipale, ce plan climat a fait l'objet d'une communication de la Municipalité au Conseil. Le Conseil pourra s'y référer tout au long de la législature et le questionner, faire des propositions. Avec ce document, la Municipalité offre un document de référence précieux à la population et aux élu-es qui peuvent prendre connaissance de la situation actuelle et des compétences de la commune et s'en emparer. Ensuite, concernant la longue

introduction, le postulat demandait plus particulièrement cet état des lieux et le plan d'action venait dans un second plan puisqu'il est à caractère évolutif et doit pouvoir être amené à changer dans le temps. Elle remercie Mme Simonin d'avoir passé ce document à ses élèves et souligne qu'il est très important que les plus jeunes puissent le consulter. Au passage, la Municipalité informe que les communes de Corsier et Corseaux sont en train de faire un plan climat. (**Gabriela Kämpf**)

Félicitations pour le travail immense avec les moyens qui sont ceux de Vevey. Comment cela se fait-il qu'il n'y ait pas d'objectif daté à atteindre pour le tableau à la p.235 concernant les arbres ? (**Jérémy André**)

Une première réponse partielle est que l'on vient de se rendre compte qu'il y a deux fois le même indicateur qui apparaît dans ce tableau, ce sera corrigé pour la prochaine impression. Il n'y a pas d'objectif chiffré pour la question des arbres, car ce qui compte c'est la qualité et la valeur écologique, le plus pour ces questions ne signifie pas forcément le mieux. Ce qui compte c'est d'avoir des arbres qui atteignent une certaine taille et un certain volume pour atteindre nos objectifs. Pour tout ce qui est de la canopée, nous ne disposons pour le moment pas exactement des données qu'il faudrait pour le faire. (**Jessica Ruedin**)

En effet, c'est la qualité et le choix des arbres qui est important. Pour le pourcentage de couverture de canopée, c'est aussi similaire et lié à la couronne des arbres. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui nous ne sommes pas très outillé-e-s pour pouvoir bien mesurer cette donnée. La valeur qui est utilisée dans le PC est donnée par le canton, mais ils ne vont pas remettre celle-ci à jour chaque année ce qui rend difficile l'évaluation à une certaine fréquence. Et pour le moment, il n'y a pas beaucoup d'autres données à ce sujet. Cependant, il y a beaucoup de développements, dans ce domaine, au niveau satellite et il sera donc peut-être plus facile de pouvoir mesurer cela dans le temps. (**Émilie Nault**)

Nous ne disposons pas encore de certains de ces indicateurs, mais l'on ne veut pas dire que ce ne sera pas le cas dans le futur, notamment si le canton développe des surveillances assez précises au niveau cantonal. (**Jessica Ruedin**)

Pour compléter cette question initiale sur les limites incluses dans les tableaux bleus, notamment sur la question de la concentration de NO₂ dans l'atmosphère. Il faut préciser que la valeur de référence, fixée par l'ordonnance sur la protection de l'air OPair, est de 30 microgramme/m³ pour le dioxyde d'azote NO₂. Il est ainsi réjouissant de constater que les deux mesures réalisées à Vevey étaient inférieures à cette valeur limite maximale. (**Fabienne Despot**)

Bravo encore une fois. Bien qu'une synthèse du PC ait déjà été faite, elle fait encore 83 pages et cette ampleur peut décourager certaines personnes à s'y intéresser davantage. Est-ce qu'il serait possible d'envisager une synthèse plus courte sans perdre trop d'informations, mais qui permettrait d'être davantage accessible pour le public ? (**Valérie Zonca**)

En effet, la volonté de rendre accessible ce document est bien présente et c'est la raison pour laquelle il y a cette version synthétique, même si elle fait en effet encore 83 pages. Proposer une version plus courte et accessible sera est déjà prévu pour l'année prochaine et le bureau de la durabilité va travailler avec une entreprise

experte en communication pour trouver le meilleur moyen de présenter cet objet. Par exemple, la Ville de Lausanne a réussi à proposer un dépliant de 4 pages. (**Jessica Ruedin**)

3. PRISE DE DÉCISION SUR LES CONCLUSIONS DU RAPPORT

3.1. Vote

À l'unanimité le préavis est accepté.

4. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Simonin demande s'il serait possible de ne pas présenter les avancements du PC annuel lors du rapport de gestion, mais Mme Kämpf souligne qu'il fait partie du rapport. Il est alors envisagé de le faire séparément pour cette première année, la Municipalité va prendre en compte cette remarque.

M. Molliat rappelle qu'il est possible d'aller chercher le PC à l'administration de la ville.

5. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU la communication n° 18/2022 intitulée « Plan climat veveysan » déposée au Conseil communal à la séance du 6 octobre 2022

VU le rapport-préavis n° 26/2022, du Bureau de la durabilité , concernant la réponse au postulat de M. Colin Wahli, intitulé « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? »

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'approuver la réponse au postulat de M. Colin Wahli, intitulé « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? » et de le considérer comme réglé.

Au nom de la commission
La rapporteuse

